

Rama La slameuse condamné à 12 mois de prison

Rasmata Diallo alias Rama La Slameuse qui comparaisait ce vendredi 8 novembre 2019 pour répondre de faits de rébellion, discrédit sur un acte juridictionnel, menace sous conditions d'un magistrat et outrage à magistrat a été condamnée à 12 mois de prison et un million de CFA d'amende le tout assorti de sursis.

L'artiste comparaisait dans le cadre d'une plainte déposée par des agents de police.

Selon nos confères de zoodomail devant le tribunal Rama La slameuse a perdu son sang froid après l'audition d'un enregistrement où elle profère des malédictions à l'endroit du corps judiciaire, juges et procureur. « Je ne vous aime pas, je ne vous aime pas » a-t-elle lancé à l'endroit des juges. Touché qui a entraîné une suspension pour permettre à l'accusée de se calmer.

Source ZOODOMAIL